

DECISION

Finances locales - Décisions budgétaires

Objet : tarifs de la Saison Culturelle 2024/2025

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs des spectacles et des consommations (boissons et chips) à la Pyramide Espace François 1^{er}.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – La programmation culturelle 2024/2025 se compose de 12 spectacles qui seront organisés à la Pyramide Espace François 1^{er} entre le 1^{er} septembre 2024 et le 30 juin 2025. Les tarifs des entrées aux spectacles et des consommations au bar de la Pyramide Espace François 1^{er} seront les suivants :

Dates	PYRAMIDE	Tarifs applicables au 01/09/2024			
		Normal	Réduit	Abonné	Jeune
	Spectacles				
Mar 24/09/24	Ensemble Orchestral 41 « Dansez maintenant »	25 €	23 €	20 €	15 €
Mar 15/10/24	Klek Entos « Oserez-vous ? »	25 €	23 €	20 €	15 €
Mer 06/11/24	Les Faux British – Une vraie comédie catastrophe	30 €	28 €	25 €	15 €
Mar 26/11/24	Le soldat rose – Un conte musical pour les enfants et ceux qui le sont restés	35 €	33 €	30 €	20 €
Jeu 05/12/24	Chicago Blues Festival	25 €	23 €	20 €	15 €
Mer 22/01/25	Jeanfi Janssens "Tombé du ciel »	28 €	26 €	23 €	15 €
Mar 04/02/25	La maison du loup – A la rencontre de Jack London	28 €	26 €	23 €	15 €
Jeu 13/02/25	Let's Groove – Les musiciens des stars à votre service	20 €	18 €	15 €	12 €
Mer 05/03/25	Le Lac des Cygnes par le Grand Ballet de Kiev	28 €	26 €	23 €	15 €
Mer 02/04/25	Ours en concert	20 €	18 €	15 €	12 €
Mer 23/04/25	Laurie Peret « A bientôt quelque part »	25 €	23 €	20 €	15 €
Mer 07/05/25	Vincent Niclo en concert	Tarif unique : 38 €			
	Carte d'abonnement				
Pendant toute la saison 2024/2025	Le tarif abonné est consenti à partir de 3 spectacles achetés simultanément et par personne	gratuite			
	Tarif des consommations (boissons et chips)				
	Boissons (café, thé, eau)	1,00 €			
	Boissons non alcoolisées	2,00 €			
	Boissons alcoolisées (bière)	2,50 €			
	Boissons alcoolisées (Kir)	3.00 €			
	Chips	0.50 €			

ARTICLE 2 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 17 juillet 2024.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 24 JUIL. 2024

Publié ou notifié le 24 JUIL. 2024

Mis en ligne sur le site internet le 24 JUIL. 2024

Le Maire,



[Signature]
jeanny LORGEUX